

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 AVRIL 2015

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARGENTEUIL  
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 1 avril 2015, à 19 h, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Michel Boyer, maire.

Les membres du conseil présents sont :

Monsieur André Durocher, Monsieur Howard Sauvé, Monsieur Fred Beaudoin, Madame Dawn Charles, Monsieur David Hudson, Madame Brenda Dawson.

Madame Josée Hébert, greffière et secrétaire-trésorière adjointe, est présente et agit comme secrétaire de la séance.

**Ouverture de la séance**

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

**Période de questions portant sur l'ordre du jour**

Le public s'adresse au président de l'assemblée et pose des questions sur les sujets à l'ordre du jour seulement.

2015-04-058 1.

***Lecture et adoption de l'ordre du jour***

**Considérant** que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur David Hudson

**APPUYÉ PAR :** Monsieur André Durocher

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel qu'amendé. Le point 4.1 devient le point 2 afin de libérer le plus tôt possible madame Toupin, CPA. Les autres points seront traités dans l'ordre par la suite.

**ADOPTÉE.**

**OUVERTURE DE LA SESSION**

**PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR**

1. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
2. **Adoption des procès-verbaux**
- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2015
3. **Approbation des comptes**
4. **États financiers se terminant le 28 février 2015**
4. **États financiers**
- 4.1 Dépôt du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2014
5. **Correspondance**
6. **Compte-rendu des comités**
7. **Dépôt de rapports**
- 7.1 Dépôt du rapport mensuel de la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement
8. **Affaires diverses**
- 8.1 Avis de motion au projet de règlement numéro RU.05.2011.01
- 8.2 Adoption du premier projet de règlement numéro RU.05.2011.01
- 8.3 Avis de motion au projet de règlement numéro RU.02.2011.06 amendant le règlement de zonage numéro RU.02.2011

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 1 AVRIL 2015**

- 8.4 Adoption du premier projet de règlement numéro RU.02.2011.06
- 8.5 Adoption du règlement numéro RU.02.2011.05
- 8.6 Demande de dérogation mineure - DM- 2015-00003 - lot 3 205 938 du cadastre du Québec
- 8.7 Dossier PIIA 2015-00003 - Construction d'une habitation unifamiliale isolée- lot 3 205 938 du cadastre du Québec
- 8.8 Dossier PIIA 2015-00002 - Reconstruction d'une résidence incendiée - lot 3 205 907
- 8.9 Adoption du règlement portant le numéro 2015-03 concernant le contrôle des animaux
- 8.10 Virements de crédits budgétaires et affectations
- 8.11 Renouvellement de l'entente de service aux sinistrés avec la Croix-Rouge canadienne 2015, 2016 et 2017
- 8.12 Permis de voirie 2015 - Entretien et raccordement routier
- 8.13 Appel d'offres sur invitation pour le balayage des chemins
- 8.14 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) 2014 – Reddition de comptes
- 8.15 Autorisation à la chargée de projets en sécurité publique de la MRC d'Argenteuil
- 8.16 Nomination de monsieur David Roy au poste d'inspecteur en bâtiment
- 8.17 Acquisition et installation d'un système de pompage pour l'approvisionnement en eau de la patinoire
- 8.18 Demande d'intervention urgente au gouvernement fédéral dans le dossier de la libération de monsieur Raif Badawi
- 8.19 Fin de la période de probation – greffière et secrétaire-trésorière adjointe
- 8.20 Renouvellement du mandat de madame Ginette Mayer au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 8.21 Location d'un marteau-piqueur
- 8.22 Annexion de Saint-Jérôme - Facture à payer
- 9. Période de questions**
- 10. Levée de la séance**

**2. Adoption des procès-verbaux**

2015-04-059

**2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2015**

**Considérant** que le procès-verbal de la séance ordinaire du **4 mars 2015** a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

**Considérant** que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur Fred Beaudoin

**APPUYÉ** PAR : Monsieur Howard Sauvé

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER ET D'ADOPTER**, tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire du **4 mars 2015**.

**ADOPTÉE.**

2015-04-060

**3. Approbation des comptes**

**Considérant** que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes de mars 2015.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur André Durocher

**APPUYÉ** PAR : Monsieur David Hudson

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

# Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 AVRIL 2015

**D'ADOPTER** les comptes énumérés dans la liste des comptes de mars 2015 totalisant **194 951.31 \$** et d'en autoriser les paiements. De plus, le conseil reconnaît avoir pris connaissance des dépenses incompressibles du mois de mars 2015 et en approuve les paiements.

**ADOPTÉE.**

## **4. États financiers se terminant le 28 février 2015**

La directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé au conseil les états financiers (*non vérifiés*) pour la période se terminant le 28 février 2015.

### **4.1 Dépôt du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2014**

Madame Dominique Toupin, CPA, auditrice du cabinet comptable Amyot et Gélinas, comptables agréés, fait rapport au conseil de la vérification effectuée de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2014.

Le maire permet à l'assistance de poser des questions afin de libérer madame Dominique Toupin.

## **5. Correspondance**

Un résumé de la correspondance du mois de mars 2015 a été remis à chacun des membres du conseil au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance. Le maire en fait la lecture au profit des gens présents dans la salle.

## **6. Compte-rendu des comités**

**Comité consultatif d'urbanisme** : Rencontre du CCU.

**Communication** : Nous avons établi un calendrier pour les parutions de l'Info Mille-Isles 2015. Les parutions : mois de mai, août et décembre 2015.

## **NOUVELLES RÉGIONALES**

### **Collecte de sang de la MRC et de la Sûreté du Québec**

Le 21 avril 2015, de 13 h 30 à 19 h 30

Salle du Bingo (Centre commercial) de Lachute

### **Jour de la Terre le 22 avril**

Dans le cadre du programme Clé en main, les IGA de Morin-Heights, Lachute et Saint-Jérôme distribueront 70 barils récupérateurs d'eau de pluie au coût de 30 \$ (valeur de 85 \$) chacun.

Pour de plus amples renseignements, visiter : [www.jourdelaterre.org](http://www.jourdelaterre.org)

### **Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)**

Étude de 560 km de chemins municipaux sur le territoire de la MRC au frais du ministère des Transports du Québec. À la suite de l'étude, 25 % des kilomètres de chemins qui nécessitent des travaux seront subventionnés. À Mille-Isles, les principaux chemins visés par l'étude sont : Tamaracouta, Cambria, Black, Hammond et Mille-Isles ouest.

# Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 AVRIL 2015

## **Ados d'Argenteuil**

La Ville de Lachute a le plaisir de vous inviter au vernissage des œuvres de l'exposition « Ados d'Argenteuil », le 2 avril 2015 de 17 h à 19 h, à la Maison de la culture de Lachute.

## **Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)**

Dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles, la Municipalité de Mille-Isles a reçu une subvention au montant de 15 634.08 \$ en décembre 2014. Une amélioration de notre performance pourrait se traduire par une augmentation de notre prochaine subvention.

### **7. Dépôt de rapports**

#### **7.1 *Dépôt du rapport mensuel de la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement***

La greffière et secrétaire-trésorière adjointe dépose au conseil le rapport préparé par la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement concernant la liste des permis émis et refusés ainsi que la liste de tous constats d'infraction émis pour le mois février 2015.

### **8. Affaires diverses**

#### **8.1 *Avis de motion au projet de règlement numéro RU.05.2011.01***

Avis de motion est par la présente donné par *monsieur Howard Sauvé, conseiller*, concernant :

- *des précisions et corrections à diverses dispositions générales visant la terminologie, les déclarations de travaux, les documents exigés, les travaux assujettis à l'obtention d'un certificat d'autorisation, les installations sanitaires et les puits.*

Cet avis de motion est donné en vertu de l'article 114 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1).

Ce règlement sera adopté avec dispense de lecture conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1).

2015-04-061

#### **8.2 *Adoption du premier projet de règlement numéro RU.05.2011.01***

**Considérant** qu'un avis de motion avec dispense de lecture est donné séance tenante;

**Considérant** qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture;

**Considérant** que les membres du conseil municipal présents lors de l'adoption du présent projet règlement déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**Considérant** que copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 AVRIL 2015

**Considérant** que les dispositions de ce règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur Howard Sauvé

**APPUYÉ** PAR : Monsieur André Durocher

ET **RÉSOLU** : à l'unanimité des conseillers (6)

**D'ADOPTER** le premier projet de Règlement numéro RU.05.2011.01;

**DE TENIR** une assemblée de consultation publique le 6 mai 2015 à 18 h 15.

**ADOPTÉE.**

**8.3** ***Avis de motion au projet de règlement numéro RU.02.2011.06 amendant le règlement de zonage numéro RU.02.2011***

Avis de motion est par la présente donné par *monsieur Howard Sauvé, conseiller*, concernant :

- *des modifications afin d'apporter des précisions et corrections à diverses dispositions générales visant le nombre d'étages, les logements supplémentaires, les piscines et les rives.*

Cet avis de motion est donné en vertu de l'article 114 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1).

Ce règlement sera adopté avec dispense de lecture conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1).

2015-04-062

**8.4** ***Adoption du premier projet de règlement numéro RU.02.2011.06***

**Considérant** qu'un avis de motion avec dispense de lecture est donné séance tenante;

**Considérant** qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture;

**Considérant** que les membres du conseil municipal présents lors de l'adoption du présent projet règlement déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**Considérant** que copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

**Considérant** que les dispositions de ce règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur Howard Sauvé

**APPUYÉ** PAR : Monsieur Fred Beaudoin

ET **RÉSOLU** : à l'unanimité des conseillers (6)

**D'ADOPTER** le premier projet de Règlement numéro RU.02.2011.06;

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 AVRIL 2015

**DE TENIR** une assemblée de consultation publique le 6 mai 2015 à 18 h 30.

**ADOPTÉE.**

2015-04-063

**8.5 Adoption du Règlement numéro RU.02.2011.05**

**Considérant** qu'un avis de motion a été donné le 4 février 2015 avec la mention de dispense de lecture par monsieur Howard Sauvé, conseiller;

**Considérant** l'adoption du premier projet de règlement le 4 février 2015;

**Considérant** la tenue de l'assemblée de consultation publique le 4 mars 2015;

**Considérant** l'adoption du second projet de règlement le 4 mars 2015;

**Considérant** qu'un nombre suffisant de demandes valides ont été déposées concernant les dispositions contenues dans le présent règlement et susceptibles d'approbation référendaire;

**Considérant** que la Municipalité de Mille-Isles tiendra un registre le 21 avril 2015;

**Considérant** que tous les membres du conseil présents ont reçu une copie du règlement;

**Considérant** qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Howard Sauvé

**APPUYÉ PAR :** Madame Brenda Dawson

**ET RÉSOLU :** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADOPTER** le Règlement RU.02.2011.05.

**ADOPTÉE.**

2015-04-064

**8.6 Demande de dérogation mineure – DM-2015-00003 - lot 3 205 938 du cadastre du Québec**

**Considérant** que la demande vise l'empiètement d'une résidence dans la rive, située sur le lot 3 205 938 du cadastre du Québec, en bordure du chemin du lac Fiddler;

**Considérant** que la distance du garage attenant sera à 14,60 mètres de la rive plutôt que 15 mètres, que le trottoir d'accès à la résidence sera à 12,20 mètres de la rive plutôt que 15 mètres, que la galerie arrière sera à 11,69 mètres de la rive plutôt que 15 mètres et que l'espace de stationnement sera à 6,30 mètres de la rive plutôt qu'à 15 mètres;

**Considérant** que selon les marges de recul minimales prévues dans la zone et la largeur de 15 mètres de la rive, l'espace libre pouvant accueillir une construction est de 9 mètres;

**Considérant** que cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro RU.01.2011;

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 1 AVRIL 2015**

**Considérant** l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du règlement RU.09.2011 et par le comité consultatif d'urbanisme;

**Considérant** la bonne foi du demandeur et que de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne causera aucun préjudice au voisinage;

**Considérant** qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) et affiché le 18 mars 2015;

**Considérant** que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur André Durocher

**APPUYÉ PAR** : Monsieur Howard Sauvé

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER** la demande de dérogation mineure DM-2015-00003 sur le lot 3 205 938 du cadastre du Québec, situé en bordure du chemin du lac Fiddler aux conditions suivantes :

- a) Le propriétaire doit obligatoirement déposer un plan de drainage du stationnement;
- b) Durant les travaux, des mesures de retenues doivent être installées afin de réduire l'apport de sédiments dans le cours d'eau intermittent et dans le lac Fiddler.

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉE.**

2015-04-065

**8.7 Dossier PIIA 2015-00003 – Construction d'une habitation unifamiliale isolée – lot 3 205 938**

**Considérant** que le projet vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée située sur le lot 3 205 938 du cadastre du Québec, en bordure du chemin du lac Fiddler;

**Considérant** que l'implantation de la résidence a fait l'objet d'une demande de dérogation mineure DM-2015-00003, laquelle a été approuvée par le conseil municipal séance tenante;

**Considérant** que ce projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée est assujéti au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* RU.06.2011;

**Considérant** l'analyse du dossier en vertu des critères et des objectifs du Règlement RU.06.2011;

**Considérant** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Madame Brenda Dawson

**APPUYÉ PAR** : Monsieur David Hudson

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER** le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée, située sur le lot 3 205 938 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA 2015-00003, en imposant les conditions suivantes :

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 AVRIL 2015

- a) Le propriétaire doit obligatoirement déposer un plan de drainage du stationnement;
- b) Durant les travaux, des mesures de retenues doivent être installées afin de réduire l'apport de sédiments dans le cours d'eau intermittent et dans le lac Fiddler.

**ADOPTÉE.**

2015-04-066

**8.8 Dossier PIIA 2015-00002 – Reconstruction d'une résidence incendiée - le lot 3 205 907 du cadastre du Québec**

**Considérant** que le projet vise la reconstruction d'une résidence unifamiliale isolée incendiée située sur le lot 3 205 907 du cadastre du Québec, en bordure du chemin de Mille-Isles;

**Considérant** que le propriétaire souhaite déplacer la résidence, et que l'implantation projetée de celle-ci est conforme à la réglementation;

**Considérant** que ce projet de reconstruction d'une résidence unifamiliale isolée incendiée est assujéti au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* RU.06.2011;

**Considérant** tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et des objectifs du Règlement RU.06.2011;

**Considérant** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brenda Dawson

APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER** le projet de la reconstruction d'une résidence unifamiliale isolée incendiée sur le lot 3 205 907 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA 2015-00002.

**ADOPTÉE.**

2015-04-067

**8.9 Adoption du Règlement portant le numéro 2015-03 concernant le contrôle des animaux**

**Considérant** qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du mercredi 4 mars 2015 par madame Brenda Dawson;

**Considérant** qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), et qu'en conséquence il y a dispense de lecture;

**Considérant** que les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**Considérant** que le règlement a été mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

APPUYÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :



Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 AVRIL 2015

**D'ADOPTER** le règlement portant le numéro 2015-03 concernant le contrôle des animaux.

**ADOPTÉE.**

2015-04-068

**8.10 Virements de crédits budgétaires et affectations**

**Considérant** que les virements de crédits permettent de régulariser les postes budgétaires en insuffisance et de permettre un réaménagement du budget alloué en fonction des dépenses effectuées;

**Considérant** que le Règlement 2010-01 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires prévoit le cadre à l'intérieur duquel la directrice générale et secrétaire-trésorière peut procéder aux virements budgétaires nécessaires.

Il EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur André Durocher

**APPUYÉ** PAR : Monsieur David Hudson

ET **RÉSOLU** : à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE PROCÉDER** aux virements de crédits et affectations tels que détaillés au tableau préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière :

02-32000-516	Entretien et réparations chemins	75 000 \$	
--------------	----------------------------------	-----------	--

Vers :

02-32000-521	Entretien et réparations chemins	74 000 \$	Abat-poussière, balayage, traitement de fissures et émondage
02-33000-690	Biens non durables	1 000 \$	Sel déglaçant et autres

**ADOPTÉE.**

2015-04-069

**8.11 Renouvellement de l'entente de services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge pour les années 2015, 2016 et 2017**

**Considérant** que les municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, chapitre S-2.3) et le Code municipal (RLRQ, chapitre C-27);

**Considérant** que la Croix-Rouge est partie intégrante de la Société canadienne de la Croix-Rouge, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

**Considérant** la volonté de la Municipalité de Mille-Isles et de la Croix-Rouge de renouveler l'entente à cet effet.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Madame Brenda Dawson

**APPUYÉ** PAR : Monsieur Fred Beaudoin

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6)

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 1 AVRIL 2015**

**DE RENOUVELLER** l'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge pour les années 2015, 2016 et 2017;

**D'AUTORISER** le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente de services aux sinistrés à la Croix-Rouge portant le numéro de dossier 552181;

**DE VERSER** à la Société canadienne de la Croix-Rouge une contribution annuelle par personne selon les montants prévus à l'entente;

**D'IMPUTER** ces dépenses aux activités de fonctionnement au poste budgétaire 02-23000-991.

**ADOPTÉE.**

2015-04-070

**8.12 Permis de voirie 2015 – Entretien et raccordement routier**

**Considérant** que la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports du Québec (MTQ);

**Considérant** que la Municipalité doit obtenir une permission de voirie du MTQ pour intervenir sur les routes entretenues par le ministère;

**Considérant** que la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

**Considérant** que la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises par le MTQ;

**Considérant** que la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur David Hudson

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Howard Sauvé

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6)

**DE DEMANDER** au ministère des Transports du Québec de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2015 et qu'il autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les permissions de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$; puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie.

De plus, la Municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, la permission requise.

**ADOPTÉE.**

2015-04-071

**8.13 Appel d'offres sur invitation pour un contrat de balayage et de nettoyage de chaussée des chemins municipaux- TP2015-01.521**

**Considérant** la nécessité de procéder à un appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des soumissions pour le balayage et le nettoyage de la chaussée des chemins municipaux;

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 AVRIL 2015

**Considérant** le document de soumission préparé par monsieur Bernard Labelle.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur Fred Beaudoin

**APPUYÉ** PAR : Monsieur David Hudson

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE PROCÉDER** à un appel d'offres sur invitation pour le balayage et le nettoyage de la chaussée des chemins municipaux selon les critères et les spécifications décrites dans le devis d'appel d'offres, le tout en conformité avec la *Politique de gestion contractuelle 2010*;

**DE PRÉCISER** que la Municipalité ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du conseil de la Municipalité, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution du conseil.

Les soumissions seront reçues et ouvertes le 24 avril 2015 à 11 h.

L'adjudication du contrat se fera à la séance ordinaire du 6 mai 2015.

**ADOPTÉE.**

2015-04-072

**8.14 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – reddition de comptes 2014**

**Considérant** que le ministère des Transports du Québec a versé une compensation de 79 371 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

**Considérant** que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes et dont la Municipalité est responsable;

**Considérant** que la présente résolution est accompagnée de l'annexe « A » identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes concernées pour les montants suivants :

- Entretien d'été : 266 014.08 \$
- Entretien d'hiver : 199 919.04 \$
- Pour un total de : 465 933.12 \$

**Considérant** qu'un vérificateur externe a préparé l'annexe « B » dans les délais prescrits pour le dépôt de la reddition des comptes.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur André Durocher

**APPUYÉ** PAR : Monsieur David Hudson

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6)

**D'INFORMER** le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**ADOPTÉE.**

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 AVRIL 2015

2015-04-073

**8.15 Autorisation à la chargée de projets en sécurité publique de la MRC d'Argenteuil**

**Considérant** que lors de sa séance ordinaire tenue le 13 avril 2005, le conseil de la MRC d'Argenteuil a adopté la version définitive de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie, tel que modifié à la suite des consultations publiques et des recommandations des représentants du ministère de la Sécurité publique (résolution numéro 05-04-095);

**Considérant** que dans une lettre datée du 19 août 2005, le ministre de la Sécurité publique du Québec, monsieur Jacques P. Dupuis, annonçait la délivrance de l'attestation de conformité pour le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Argenteuil;

**Considérant** que la Loi sur la sécurité incendie (*LRQ, chap. S-3.4*) prévoit que :

Art. 13 : « *Les municipalités locales doivent fournir à l'autorité régionale les informations nécessaires à l'élaboration du schéma...* »

Art. 34 : « *Toute Municipalité locale sur le territoire de laquelle est survenu un incendie doit communiquer au ministre, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le lieu de survenance de l'incendie, la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causés et, s'ils sont connus, le point d'origine, les causes probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés et le déroulement des événements.* »;

**Considérant** que le ministère de la Sécurité publique compile les informations transmises par les autorités locales dans une banque de données informatiques;

**Considérant** que lors de sa séance ordinaire tenue le 8 octobre 2014, le conseil de la MRC d'Argenteuil a adopté la résolution numéro 14-10-336 en vue d'amorcer le processus de révision de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie, conformément aux dispositions de la Loi sur la sécurité incendie;

**Considérant** que la MRC d'Argenteuil a embauché, en novembre 2014 une chargée de projets en sécurité publique (résolution 14-11-411) afin de procéder à la révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

**Considérant** que la révision dudit schéma requiert un nombre important de données, tels que les montants des pertes matérielles, les types d'interventions, etc. détenues par les services de sécurité incendie des municipalités locales;

**Considérant** que certaines municipalités locales ne sont pas en mesure de fournir ces données à la MRC;

**Considérant** que les données requises sont compilées par le ministère de la Sécurité publique à partir des rapports d'incendie DSI-2003;

**Considérant** que pour simplifier le processus d'analyse, il serait préférable d'obtenir l'ensemble des données d'une seule source;

**Considérant** que pour obtenir l'accès aux données du DSI-2003, la MRC doit avoir l'autorisation des municipalités locales.

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 AVRIL 2015

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Madame Brenda Dawson

**APPUYÉ** PAR : Monsieur Fred Beaudoin

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6)

**D'ABROGER** la résolution numéro 2015-03-056 traitant du même sujet;

**D'AUTORISER** la chargée de projets en sécurité publique de la MRC d'Argenteuil à accéder aux déclarations incendie du ministère de la Sécurité publique produites par le Service de sécurité incendie de la Municipalité de Mille-Isles;

**DE DEMANDER** à la chargée de projets en sécurité publique de la MRC de retransférer à la Municipalité l'ensemble des données relatives à la Municipalité, une fois celles-ci analysées et compilées.

**ADOPTÉE.**

2015-04-074

**8.16** ***Nomination au poste d'inspecteur en bâtiment, permanent, à temps plein***

**Considérant** qu'un poste d'inspecteur en bâtiment permanent, à temps plein, est nécessaire au bon fonctionnement des opérations urbanistiques dans la Municipalité de Mille-Isles;

**Considérant** que monsieur David Roy travaille pour la Municipalité de Mille-Isles à temps partiel depuis le 3 juillet 2013 et qu'il satisfait aux exigences du poste.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur Howard Sauvé

**APPUYÉ** PAR : Monsieur Fred Beaudoin

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE NOMMER** monsieur David Roy au poste d'inspecteur en bâtiment, permanent, à temps plein, à raison de trente-cinq (35) heures par semaine;

**DE NOMMER** monsieur David Roy fonctionnaire désigné adjoint pour l'administration et l'application de l'ensemble des dispositions des règlements municipaux.

Monsieur David Roy débute le 20 avril 2015 au poste d'inspecteur en bâtiment. Les conditions et les avantages reliés à ce poste sont ceux décrits au *Manuel de l'employé de la Municipalité de Mille-Isles* et à la description de tâches du poste.

**ADOPTÉE.**

2015-04-075

**8.17** ***Acquisition et installation d'un système de pompage pour l'approvisionnement en eau de la patinoire***

**Considérant** le forage du puits, en décembre 2014, pour l'approvisionnement en eau de la patinoire;

**Considérant** qu'il y a lieu de procéder à l'achat et à l'installation d'un système de pompage pour alimenter le réservoir de la patinoire.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur David Hudson

**APPUYÉ** PAR : Monsieur André Durocher

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 AVRIL 2015

**D'AUTORISER** la directrice générale à signer le contrat d'achat et d'installation d'un système de pompage pour l'approvisionnement en eau de la patinoire auprès de Henri Cousineau & Fils inc. au montant de 6 317.88 \$ taxes incluses, le tout tel que décrit à la soumission numéro 15-347, datée du 25 février 2015, en conformité avec la politique de gestion contractuelle de la Municipalité;

**D'IMPUTER** cette dépense aux activités d'investissement aux postes budgétaires 23-08000-721 et 23-61000-005, le tout en lien avec la subvention obtenue dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase II.

**ADOPTÉE.**

2015-04-076

**8.18** ***Demande d'intervention urgente au gouvernement fédéral dans le dossier de la libération de monsieur Raif Badawi***

**Considérant** que monsieur Raif Badawi est emprisonné depuis 2012 en Arabie saoudite pour avoir critiqué le régime saoudien et s'être exprimé sur l'islam dans son blogue, qui fait la promotion des droits de la personne et de la démocratie dans son pays;

**Considérant** que monsieur Raif Badawi a été condamné à 10 ans de prison, 1000 coups de fouet et une amende de près de 300 000 dollars canadiens;

**Considérant** que le 9 janvier 2015, monsieur Raif Badawi a reçu sa première séance de 50 coups de fouet et que les autres séances qu'il devait subir ont jusqu'ici été suspendues;

**Considérant** qu'à la suite de pressions internationales, monsieur Raif Badawi subira un nouveau procès pour avoir permis sur son blogue un débat sur la liberté de religion;

**Considérant** que le Barreau du Québec et Avocats sans frontières Canada, collaboreront avec les avocats de monsieur Badawi lors de ce nouveau procès;

**Considérant** que son épouse, madame Ensaf Haidar, et ses trois enfants se sont réfugiés dans la région de Sherbrooke.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Howard Sauvé

**APPUYÉ PAR :** Madame Dawn Charles

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE DEMANDER** au gouvernement canadien de poursuivre ses démarches auprès du gouvernement d'Arabie saoudite afin d'obtenir la libération immédiate de monsieur Raif Badawi et de favoriser la réunification de sa famille au Canada.

**ADOPTÉE.**

2015-04-077

**8.19** ***Fin de la période de probation – greffière et secrétaire-trésorière adjointe***

**Considérant** que, par sa résolution numéro 2014-12-262, la Municipalité a procédé à l'embauche de madame Josée Hébert, à titre de greffière et secrétaire-trésorière adjointe et ce, à compter du 6 janvier 2015, selon les termes établis au manuel de l'employé municipal;

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 AVRIL 2015

**Considérant** que madame Josée Hébert a atteint les objectifs fixés à son engagement.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur André Durocher

**APPUYÉ** PAR : Madame Dawn Charles

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE METTRE FIN** à la période de probation de madame Josée Hébert et de confirmer le statut d'employé régulier permanent au poste de greffière secrétaire-trésorière adjointe. Les conditions et les avantages reliés à ce poste sont ceux décrits au *Manuel de l'employé de la Municipalité de Mille-Isles* et à la description de tâches du poste;

**D'AUGMENTER** son taux horaire de 0.75 \$, et ce, à compter du 6 avril 2015.

**ADOPTÉE.**

2015-04-078

**8.20** *Renouvellement du mandat de madame Ginette Mayer au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU)*

**Considérant** que le mandat de madame Ginette Mayer au sein du CCU se termine le 1<sup>er</sup> mai 2015;

**Considérant** la volonté de madame Ginette Mayer de renouveler son mandat au sein du CCU.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur Howard Sauvé

**APPUYÉ** PAR : Madame Brenda Dawson

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE RENOUELER** le mandat de madame Ginette Mayer au sein du comité consultatif d'urbanisme, séance tenante, et ce, pour une période de 2 ans se terminant le ou vers le 1<sup>er</sup> mai 2017.

**ADOPTÉE.**

2015-04-079

**8.21** *Location d'un marteau-piqueur*

**Considérant** que nous devons effectuer des travaux pour certains chemins de la Municipalité de Mille-Isles;

**Considérant** les soumissions reçues;

**Considérant** la recommandation de monsieur Bernard Labelle, directeur des travaux publics, de procéder à la location d'un marteau-piqueur pour une période de trois (3) mois, auprès de Lou-Tech Brossard.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur André Durocher

**APPUYÉ** PAR : Monsieur David Hudson

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE PROCÉDER** à la location d'un marteau-piqueur, pour une période de trois (3) mois, auprès de Lou-Tech Brossard pour la somme de 3 819.99 \$ taxes incluses;

**D'IMPUTER** cette dépense aux activités de fonctionnement au poste budgétaire 02-32000-516.

**ADOPTÉE.**

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 AVRIL 2015

2015-04-080

**8.22 Annexion de Saint-Jérôme - Facture à payer**

**Considérant** l'entente entre la Ville de Saint-Jérôme et la Municipalité de Mille-Isles, relativement au partage de l'actif et du passif, mentionnant que la Ville de Saint-Jérôme nous facturerait le montant de la dette concernant le secteur annexé;

**Considérant** qu'il avait été convenu que la dette pour le secteur annexé serait assumée par la Municipalité de Mille-Isles et que cette dépense serait imputée à même le surplus.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur Howard Sauvé

**APPUYÉ** PAR : Monsieur David Hudson

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'EFFECTUER** le paiement de la facture (4FD000663) au montant de 12 627 \$ à la Ville de Saint-Jérôme;

**D'IMPUTER** cette dépense aux surplus accumulés non affectés au poste budgétaire 59-11000-000.

**ADOPTÉE.**

**9. Période de questions**

Les personnes qui le désirent adressent leurs questions au président de l'assemblée.

2015-04-081

**10. Levée de la séance**

À **20 h 50**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Madame Brenda Dawson

**APPUYÉ** PAR : Monsieur David Hudson

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE CLORE** et lever la présente séance.

**ADOPTÉE.**

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Johanne Ringuette, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Johanne Ringuette, GMA  
Directrice générale et secrétaire-trésorière,

Michel Boyer  
Maire et  
président d'assemblée

Josée Hébert  
Greffière et  
Secrétaire-trésorière adjointe



Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 1 AVRIL 2015**

Je, Michel Boyer, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Boyer  
Maire et président d'assemblée

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 AVRIL 2015

